

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Martres-Tolosane s'est réuni, salle Azéma, lieu adapté pour répondre aux contraintes sanitaires, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur GOJARD Loïc, Maire.

Étaient présents : Vidian ANGLADE, Bernard ARGAIN, Loïc GOJARD, Céline FOURCADE, Noémie FOURCADE, Christiane FUCHO, Eric GARCIA, Francine GARONE, Micheline LEMARCHAND, Marie-Claude MALLET, Gilles MARCHE, Elisabeth MAYLIE, Vidian SABOULARD, Pascal THEVENOT.

Etaient représentés :

Sylvie ALTHER par Pascal THEVENOT

Mady DARNAUD par Céline FOURCADE

Carole DELGA par Loïc GOJARD

Hugo SLADDEN par Pascal THEVENOT

Était absent :

Gilbert TARRAUBE

Marie-Claude MALLET a été désignée secrétaire de séance

*M. le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : MISE A JOUR DES INDICES DE REMUNERATION.***

Le conseil Municipal accepte l'examen de ce point supplémentaire.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

Rapporteur : Loïc GOJARD

Pas d'observations.

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II. FINANCES

1. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022.

Monsieur le 1^{er} adjoint énonce les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L1612-1

Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il rappelle les crédits ouverts au budget 2021 :

BUDGET PRIMITIF 2021

Total des dépenses d'équipement	= 4 202 720 €
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers	= 300 000 €
TOTAL	= 4 502 720 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 125 680 € (25% x 4 502 720 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE 20		
202	Frais documents d'urbanisme	5 000 €
2031	Frais d'études	10 000 €
204158	Subvention d'équipement – autre groupement	5 000 €

CHAPITRE 21		
2128	Autres agencements et aménagements	30 000 €
21318	Autres bâtiments publics	30 000 €
2158	Matériel et outillage	10 000 €

2161	Œuvres et objets d'art	2 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000 €
2184	Mobilier	3 000 €
2188	Autres immo corporelles	10 000 €

CHAPITRE 23		
2313	Immos en cours	20 000 €
2313	Opération 70 – Local 56 Bd du Nord	50 000 €
2313	Opération 73 – Salle culturelle	50 000 €
2313	Opération 84 – Ensemble scolaire	10 000 €
2313	Opération 98 – Espace Culturel	705 680 €
238	Opération 70 – Local 56 Bd du Nord	25 000 €

CHAPITRE 4581		
458135	Rue de Pagès	150 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les propositions de Monsieur le 1^{er} adjoint dans les conditions exposées ci-dessus.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DE LOCAUX MUNICIPAUX A LA Sté LATITUDE PRO FORMATION : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 14 AVRIL 2021 (2021027D)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la délibération du 14 avril 2021, par laquelle la commune met à disposition de Mme BALANT Aurore, représentante la SAS Latitude Pro Formation, le bureau situé dans l'annexe de la mairie au 4 Rue du Portail, ainsi qu'une salle de réunion pour les besoins de formation des groupes.

La SAS Latitude Pro Formation et la commune, d'un commun accord souhaitent continuer cette collaboration moyennant une redevance augmentée.

- ✓ Le bureau situé dans l'annexe de la mairie au 4 Rue du Portail sera mis à disposition tous les vendredis pour une redevance mensuelle de 60.00€.
- ✓ La salle Azéma ou la salle des fêtes seront mises à disposition en tenant compte des besoins et des disponibilités pour une redevance de 60.00€ par jour d'utilisation.

Ces conditions s'appliqueront à compter du 01 février 2022 jusqu'au 30 juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal en ayant délibéré **à l'unanimité** :

- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention précaire de mise à disposition du bureau et de la salle de réunion pour les besoins professionnels de la Sté Latitude Pro Formation ;

- ✓ Fixe la redevance mensuelle à 60.00€ pour l'occupation du bureau ; à 60.00€ par jour d'utilisation d'une salle municipale ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

3. REGIE BIBLIOTHEQUE : NOUVEAUX PRODUITS POUR LA BOUTIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 octobre 2020 n°2020072D modifiant la régie de la Bibliothèque en instaurant une boutique.

Afin de compléter la gamme de produits de la boutique et de suivre les règles de la comptabilité publique, il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs des services.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ainsi fixés :

- Sacs Leclerc pour 3.00€ l'unité ou 5.00€ les deux
- Livres Martres (PLOQUIN et CABARE-FARINES) pour 20.00€ l'unité
- Livres « Villes et Métiers d'art » édition 2019 pour 35.00€ l'unité
- Lot de 3 livres « Villes et Métiers d'art » édition 2019 et/ou 2021 pour 100.00€ le lot
- Livres « Villes et Métiers d'art » édition 2021 pour 47€ l'unité
- Carnets d'écriture pour 6.00 € l'unité
- Carnets à dessiner pour 4.00 € l'unité

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve la gamme de produits décrite ainsi que leur tarif.

4. REGIE GRAND PRESBYTERE : NOUVEAUX PRODUITS POUR LA BOUTIQUE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 11/06/2020 N° 2020032D

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11/06/2020 n°2020032D par laquelle l'Assemblée a fixé les tarifs des produits vendus à la boutique.

Afin de compléter la gamme de produits de la boutique et de suivre les règles de la comptabilité publique, il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs des services.

M. le Maire propose, pour plus de clarté d'annuler et de remplacer la délibération existante.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ainsi fixés :

- Petite affiche LECLERC 35X50 cm pour 5.00€ l'unité
- Grande affiche LECLERC 70X100 cm pour 20.00€ l'unité
- Affiche BERTHUEL pour 5.00€ l'unité
- Affiche FAJEAU pour 5.00€ l'unité
- Affiche Saint Vidian pour 2.00 € l'unité
- Affiche Collector DOUBLE JEU pour 5.00€ l'unité
- Lot de 2 affiches anciennes expositions : 1.00 €
- Lot de 2 cartes postales : 1.00 €
- Sacs Leclerc pour 3.00€ l'unité ou 5.00€ les deux
- Livres Meschia pour 29.00€ l'unité

- Livres Martres pour 20.00€ l'unité
- Livres Architectes pour 39.00€ l'unité
- Livres SAVORGNAN pour 20.00€ l'unité
- Livres Esprit Porcelaine pour 26.00€ l'unité
- Livres VMA « Ville et Métiers d'Art » édition 2019 pour 35.00€ l'unité
- Livres VMA « Ville et Métiers d'Art » édition 2021 pour 47.00€ l'unité
- Lot de 3 livres VMA « Ville et Métiers d'Art » édition 2019 et/ou 2021 pour 100.00€ le lot
- Bandes dessinées pour 15.00€ l'unité
- Livret Cérès Franco pour 2.00€ l'unité.
- Catalogue FAJEAU pour 10.00€ l'unité
- Catalogue DOUBLE JEU pour 10.00€ l'unité
- Eco-Cup pour 1.00€ l'unité

De plus, M. le Maire précise que le paiement par cartes bancaires sans contact sera possible d'ici peu.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- Approuve la gamme de produits décrite ainsi que leur tarif.

III. ADMINISTRATION GENERALE

1. MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE D'UN AGENT (ETAPS Principal 1^{ère} classe) POUR L'ANIMATION DE RANDONNEES ADAPTEES AUX SENIORS

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition de l'éducateur territorial APS Principal de 1^{ère} classe auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour préparer, programmer et accompagner des personnes âgées sur des parcours de randonnées pédestres à raison de 20 heures sur la période du 02 juin au 16 juillet 2021.

Cet agent a accepté les termes de la convention le mettant à disposition, joint à la présente.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition de l'agent communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

2. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : MISE A JOUR DES INDICES DE REMUNERATION.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 17 décembre 2021 N°2021087D créant 5 emplois d'agents recenseurs et fixant leur indice de rémunération.

Considérant le décret n°2021-1749 du 22 décembre 2021 augmentant le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique.

Considérant le décret 2021-1819 du 24 décembre 2021 revalorisant l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 ;

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour l'indice correspondant à l'échelle de rémunération C1 pour le 1^{er} échelon : Indice brut 367 / indice majoré 340.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal

- Approuve la mise à jour des indices de rémunération concernant les 5 agents recenseurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS : LISTE DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2021.

Monsieur le 1^{er} adjoint,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par la délibération du 11/06/2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises au cours de l'année 2021 :

Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
26/01/2021	2 photocopieuses imprimantes (mairie et école maternelle)	COPY SUD	4 363,20 €
01/02/2021	Faïencerie du Matet - Etude sanitaire	ARC & SITES	26 520,00 €
25/02/2021	Révision générale du PLU	URBA2D et ARTIFLEX	44 880,00 €
22/03/2021	Rue du Pagès levé topo complémentaire	COMMINGEO	2 448,00 €
29/03/2021	Espace Culturel travaux		
	Lot 1 VRD/Urbanisme	COLAS	282 000,00 €
	Lot 2 Gros œuvre	GALLART/COMMINGES BATIMENT	840 298,46 €
	Lot 3 Charpente couverture	DL GARONNE SAS	147 000,00 €
	Lot 4 Vêtements revêtements de façades	SOL FACADE	156 000,00 €
	Lot 5 Etanchéité	SAS CDS	136 647,00 €
	Lot 6 Menuiseries extérieures	BOURDONCLE	271 095,11 €
	Lot 7 Menuiseries intérieures	SA COUCOUREUX	495 491,27 €
	Lot 8 Doublages cloisons faux plafonds	PLATRES GARONNAIS	162 278,26 €
	Lot 9 Revêtements sols faïence	SEPT RESINE	106 572,00 €
	Lot 10 Peinture	SLP	37 800,00 €
	Lot 11 Serrurerie	BOURDONCLE	52 139,21 €
	Lot 12 Electricité CFO/CFA	MALVAUD	214 119,60 €
	Lot 13 CVC plomberie	AGTHERM	453 738,76 €
	Lot 14 Equipements scéniques	VIDELIO IEC	208 076,96 €
	Lot 15 Gradinnage	SARL HUGON	177 724,80 €
	Lot 16 Equipements de cuisine	SAS BICHARD EQUIPEMENT	9 444,97 €
	Lot 17 Revêtements de sol mobilier	SOLS MP/ERC/URBAN NT	733 970,47 €
	Lot 18 Plantation irrigation	CLARAC & CIE	178 800,00 €
31/03/2021	Terminaux de paiement électroniques Bibliothèque et Grand Presbytère pour paiement sans contact	JDC Midi Pyrénées	806,40 €
31/03/2021	Flotte mobiles engagement de 24 mois	ORANGE /an	2 508,00 €
06/07/2021	Diagnostic structure toiture endommagée école	SOCOTEC	1 500,00 €
26/07/2021	Diagnostic amiante 28 Bd du Nord	PROBATEX	380,00 €
13/08/2021	Diagnostic structure ensemble toiture école	SOCOTEC	2 700,00 €
29/10/2021	Fourniture électricité groupe scolaire 2022-2025	ALTERNA	
05/11/2021	Diagnostic fermettes bois école	GARDET STRUCTURES	2 328,00 €
14/12/2021	Réhabilitation local communal 28 Bd du Nord - Maitrise d'œuvre	SARL TA ARCHITECTURE	11 745,00 €
31/12/2021	Marchés assurances 2022-2025 (montant annuel)		
	Dommages aux biens	GROUPAMA	9 396,93 €
	Responsabilité civile	SMACL	2 020,19 €
	Flotte automobile	GENERALI	4 956,66 €
	Protection juridique globale	JADIS	577,39 €
	Mission collaborateurs	GROUPAMA	270,00 €

- Un point est donné par M. le Maire sur le sinistre des toitures de l'école :

Le compte rendu du cabinet fait apparaître 3 dysfonctionnements :

1. Un défaut de pose
2. Un défaut sur la qualité du bois
3. Un trop juste dimensionnement de la charpente.

Il est rappelé que l'assurance prendra en charge le sinistre. La prochaine étape est le compte rendu de l'expertise par notre compagnie d'assurance et la mise en cause des responsabilités.

- Les effectifs de l'école sur la rentrée 2022/2023 pouvait laisser penser qu'une classe d'élémentaire pourrait être fermée. Après un entretien entre Mme l'inspectrice et M. le Maire, il est envisagé de créer une classe passerelle GS de maternelle/CP, ce qui éviterait la fermeture tout en permettant un meilleur apprentissage des élèves.

EN L'ABSENCE DE NOUVELLES QUESTIONS DIVERSES, LA SEANCE EST LEVÉE A 20h56.